

La fusion absorption L'actualité fiscale des fusions

Vendredi 13 novembre 2020 de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

Animé par :

Isabelle GROSSI

Maître de Conférences HDR à Aix-Marseille Université Directrice du Master 2 Ingénierie des sociétés Codirectrice de l'Institut de Droit des Affaires

Hervé KRUGER

Docteur en droit
Expert-comptable et
commissaire aux comptes,
Ancien avocat spécialiste en
droit fiscal
Professeur des universités
associé à l'université de
Bourgogne

Avec la participation de :

Corinne PILLET

Responsable de la Commission de Droit des Sociétés Avocat au Barreau de Paris Cabinet IFL Avocats

Horaires:

De 9h15 à 17h45 Soit 7 heures de formation

Lieu:

EUROJURIS 45 Quai des Grands Augustins 75006 PARIS

Compétences / spécialités :

Droit des sociétés Droit fiscal et droit douanier

Public visé :

Avocats, fiscalistes, huissiers, notaires, experts comptables, juristes

Renseignements:

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE 45 Quai des Grands Augustins 75006 PARIS Tél: 01 46 33 07 19 Mail: formation@eurojuris.fr



Programme du séminaire

Objectifs : ce séminaire a pour objectifs de permettre aux participants d'appréhender sous tous les angles la fusion absorption.

Matinée : La fusion absorption - Animée par Isabelle GROSSI

1) Actualité textuelle

La loi

Ordonnance et décret

2) Actualité jurisprudentielle

- a) Restructuration frauduleuse
- b) Les effets de la fusion

Un transfert universel du patrimoine

Effet sur la personnalité morale / Effet sur les sanctions / Effet sur les contrats

Après-midi : Actualité fiscale des fusions - Animée par Hervé KRUGER

- 1) Actualité législative et doctrinale issue de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020
- a) Transfert des déficits sans agrément pour les PME
- b) Régime fiscal des fusions sans échange de titres
- Articles 43 et 44 de la loi du 28 décembre 2019
- Commentaires administratifs du 3 iuin 2020

2) Actualité jurisprudentielle

- a) Transfert de déficits sur agrément et changement significatif d'activité (CE 9 juin 2020 n° 436187, Sté ID Espace)
- b) Parité dans les fusions à valeur nette comptable (CE 1er juillet 2020 n° 418378, Sté Lafarge SA)
- c) Précisions diverses

) Frecisions diverses	
Inscription	
Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr . N'oubliez pas de fair votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575	
□ Je souhaite participer en présentiel au séminaire au tarif Membre : 348€ TTC, soit 290€ H.T. □ Je souhaite consulter la formation en direct à distance 348€ TTC, soit 290€ H.T. □ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720 € TTC, soit 600 € H.T. □ Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) : 588 € TTC, soit 490 € H.T.	
Nom : Prénom : Cabinet - Société:	
Demande de documentation	

Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.
Nom: Prénom:

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France